



Christelle Liaudat et Mathias Clerc

- 10 SINGINE La première foire commerciale en septembre
- 11 SPECTACLE FriBug passe de la revue à la satire
- 11 CASERNE L'armée ne partira pas de la Poya avant 2020
- 12 VOYAGES Une parenthèse d'évasion à Image-In
- 13 SAINT-AUBIN La Caecilia centenaire alerte
- 13 BULLE Cinq licenciements chez WIB

# Fribourg a perdu son avance

**ALLOCATIONS FAMILIALES • A l'aube de l'an 2000, Fribourg était parmi les meilleurs élèves en matière d'allocations. Mais les autres cantons romands ont refait leur retard.**



Même si d'autres cantons romands font mieux, Fribourg reste un canton attractif du point de vue des allocations familiales. VINCENT MURITH-A

**OLIVIER WYSER**

Le canton de Fribourg n'est plus le champion romand des allocations familiales. Avec un montant mensuel de 245 francs pour les deux premiers enfants et de 265 francs dès le troisième bambin, Fribourg se situe dans le ventre mou du classement, derrière les cantons du Valais, du Jura et de Genève (voir le tableau ci-dessous). Pourtant, à l'orée de l'an 2000, le canton de Fribourg occupait la tête de la course aux allocations.

Si l'on compare les chiffres actuels des allocations familiales pour les deux premiers enfants, on remarque que le canton du Jura est plus généreux avec 250 francs par mois, tout comme le Valais avec 275 francs. Le canton de Genève, lui écrase toute concurrence avec 300 francs mensuels. Le canton de Vaud, en revanche, se situe un peu en dessous de Fribourg avec 230 francs par mois. Mais il reprend la main dès le troisième enfant avec un montant mensuel de 370 francs, très loin devant les 265 francs fribourgeois. Seul le canton de Neuchâtel fait moins bien avec 220 francs pour les deux premiers enfants et 250 francs à partir du troisième.

**Rattrapage général**

Pour rappel, en 1998, le canton de Fribourg était en tête du palmarès des allocations familiales, avec le canton du Valais. Fri-

bourg proposait alors un montant mensuel de 190 francs, contre 140 francs dans le canton de Vaud, 170 francs à Genève, 146 francs dans le Jura et 140 francs à Neuchâtel. Les cantons romands ont donc refait leur retard au cours de la dernière décennie.

Du côté des allocations uniques de naissance ou d'adoption, Fribourg offre en 2015 une prime de 1500 francs par enfant. C'est mieux que dans les cantons du Jura (850 francs) et de Neuchâtel (1200 francs). C'est en revanche moins bien qu'à Genève et dans le Valais où ces primes atteignent 2000 francs pour les deux premiers enfants et même 3000 francs dès le troisième. Là encore, en 1998, Fribourg était le canton de plus généreux avec cette même somme de 1500 francs, tandis que tous les autres cantons romands étaient en dessous.

Si Fribourg a manifestement été rattrapé par la plupart des autres cantons romands, il soutient bien plus vigoureusement les familles que la majorité des cantons suisses. En effet, nombre d'entre eux se contentent d'appliquer les barèmes fixés par la Loi fédérale sur les allocations familiales de 2006, soit un montant mensuel de 200 francs. C'est le cas, entre autres, des cantons de Zurich, de Soleure, de Bâle ou encore du Tessin. D'autres offrent un petit peu plus que le minimum, comme à Schwytz, avec 210 francs, ou à Berne avec 230 francs. I

## «On doit faire mieux»

«Fribourg est plutôt dans le haut du classement au niveau national. Et il faut considérer l'allocation unique de naissance et d'adoption qui n'est octroyée que dans neuf cantons», souligne Claudia Lauper, porte-parole de la Direction de la santé et des affaires sociales (DSAS).

La dernière augmentation des allocations familiales remonte à 2013. Le montant était alors passé de 230 francs aux 245 francs actuels. «A Fribourg, le Conseil d'Etat peut être saisi d'une demande d'augmentation. Cela se produit régulièrement», poursuit Claudia Lauper. En effet, le Conseil d'Etat peut, après entente des milieux intéressés, modifier les montants des allocations. Les partenaires sociaux se mettent ainsi d'accord sur une proposition d'augmentation. Parmi eux: l'Union patronale, la Fédération des caisses de compensation, les syndicats Unia, USF et Syna, Pro Familia, entre autres. «Il serait difficile d'arriver aujourd'hui avec une demande d'augmentation, dans un contexte économique incertain», relève Valérie Piller Carrard, conseillère nationale socialiste et membre de Pro Familia. «Le danger pour Fribourg est de rester sur ses acquis. On doit faire encore mieux!»

**Pour le Parti démocrate-chrétien (PDC), qui se positionne comme le parti de la famille, les montants fribourgeois des allocations familiales demeurent corrects. «Ce sont de bons montants qui profitent notamment à la classe moyenne, qui est assez fortement représentée dans le**

canton de Fribourg», indique Dominique de Buman, conseiller national PDC. Les allocations sont d'ailleurs au cœur d'une initiative populaire lancée par le parti. Ce dimanche, les citoyens helvétiques s'exprimeront pour ou contre une exonération d'impôt pour les allocations familiales. «Le thème de la famille et le souci du coût de l'enfant restent d'actualité», estime Dominique de Buman. Il relève en outre que la défiscalisation des allocations n'est pas le seul moyen d'aider les familles. «On peut penser à l'accès aux structures de la petite enfance.» Pour Christine Bulliard Marbach, conseillère nationale PDC, le canton de Fribourg «reste attractif même si d'autres cantons rattrapent leur retard».

**De son côté** le socialiste Jean-François Steiert estime que si «Fribourg a perdu du terrain il faut voir plus loin que les allocations». Selon lui, l'objectif est de soutenir les familles, ce qui peut être fait de différentes manières. «L'évolution des politiques publiques fait que l'on a cherché d'autres outils pour soutenir les familles», indique le conseiller national. Il relève notamment que des allègements fiscaux ont été accordés à Fribourg, ce qui permet de soulager les familles. «La question qu'il faut se poser est celle de l'intérêt de la société à voir sa natalité augmenter», ajoute-t-il en pensant à l'initiative «Contre l'immigration de masse», acceptée par le peuple le 9 février 2014, et qui devrait compléter le recrutement de travailleurs étrangers dans le pays. OW



C'est la machine à compter les billets qui a pris feu. POLICE CANTONALE

**CHEVRILLES**

## L'incendie était accidentel

**MARC-ROLAND ZOELLIG**

Le sinistre ayant éclaté lundi soir dans le bâtiment de la poste de Chevrières («LL» d'hier) est très vraisemblablement dû à une défec-tuosité technique. Selon la police cantonale, le feu est parti d'un appareil électrique servant à compter les billets, sous tension au moment des faits.

Alertés vers 19h30 par des tiers qui pensaient qu'un cambriolage était en cours dans le bâtiment, qui abrite aussi des appartements, les agents ont d'abord constaté un important dégagement de fumée, puis aperçu des flammes en ouvrant les portes. Le sinistre a été rapidement maîtrisé par les pompiers. Les cinq personnes ayant dû être évacuées durant l'intervention ont pu regagner leurs logements par la suite. Personne n'a été blessé.

Les dégâts causés dans les locaux postaux par la fumée, la suie et l'eau des lances à incendie sont en revanche très importants. Leur montant exact n'est toutefois pas encore connu, communique la police. I

**EN BREF**

### WALLENRIED Trois blessés dans une collision

Trois personnes ont été légèrement blessées dans un accident de la circulation à Wallenried, lundi. Un automobiliste de 27 ans qui circulait de Courtepin en direction de Morat s'est déporté sur la gauche, vers 7 heures du matin. Il a alors percuté une voiture qui arrivait en sens inverse, conduite par une jeune femme de 28 ans. Les deux conducteurs et le passager du premier véhicule, âgé de 34 ans, ont été amenés à l'hôpital, indique la Police cantonale fribourgeoise dans un communiqué. AR

### VUISTERNENS-EN-OGOZ Ses frites mettent le feu à la cuisine

Un incendie s'est produit dans un appartement de Vuisternens-en-Ogoz, lundi. Vers 13h50, l'intervention de la police était sollicitée pour un incendie dans un appartement. A l'arrivée des agents, les sapeurs-pompiers avaient déjà maîtrisé le sinistre. Il avait été causé par le locataire, âgé de 22 ans, qui avait mis le feu à la hotte en cuisinant des frites dans une poêle à frire. Incommodés par la fumée, le jeune homme et une voisine de 48 ans ont été amenés à l'hôpital pour un contrôle. Le montant des dégâts n'est pas encore déterminé, indique la police cantonale. AR

**ALLOCATIONS FAMILIALES MINIMALES**

Canton	Montant mensuel par enfant:				Montant unique par enfant:	
	Allocation pour enfant		Allocation de formation professionnelle		Allocation unique de naissance ou d'adoption	
	1 <sup>er</sup> et 2 <sup>e</sup> enfant	dès le 3 <sup>e</sup> enfant	enfant jusqu'à 18 ans	enfant dès 18 ans	1 <sup>er</sup> et 2 <sup>e</sup> enfant	dès le 3 <sup>e</sup> enfant
Berne	230.-	230.-	290.-	290.-	-	-
Fribourg	245.-	265.-	305.-	325.-	1500.-	1500.-
Genève	300.-	400.-	400.-	500.-	2000.-	3000.-
Jura	250.-	250.-	300.-	300.-	850.-	850.-
Neuchâtel	220.-	250.-	300.-	330.-	1200.-	1200.-
Valais	275.-	375.-	425.-	525.-	2000.-	3000.-
Vaud	230.-	370.-	300.-	440.-	1500.-	1500.-